



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

Cour	
le	21/02
C. S.	
M-A	
M. C.	
M. E.	
Unit	
Plan	
Etat	
Unit	
Visa	

Metz, le 16 FEV. 2022  
N° 500 668 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord.

**OBJET** : élaboration plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (59).

**RÉFÉRENCE** : lettre de consultation du 8 février 2022.

Par correspondance citée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Pévèle Carembault portant sur 38 communes.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les communes de Herrin et Gondécourt sont grevées par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de Thélus à Lille caserne Kléber (décret du 27/11/1989), gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz (quartier de Lattre de Tassigny - BP n°30001 - 57 044 Metz cedex 1).

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme mais désire recevoir pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel (T) Dominique LAMBERT,  
commandant la division appui des formations